

Règlement du jeu concours

« Gagnez une place sur le séjour Balcon des Annapurnas au Népal »

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société LA BALAGUÈRE SA, société anonyme au capital de 179 775 €, dont le numéro unique d'identification est 389 345 750 RCS Tarbes et dont le siège social est situé au 48 rte du Val d'Azun - BP3 - 65 403 ARRENS-MARSOUS cedex, organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : Principe du jeu

Pour participer au tirage au sort, il suffit de remplir l'enquête « Pour mieux vous connaître ».

ARTICLE 3 : Participants

La participation est ouverte à toute personne physique majeure à l'exclusion des personnels de la société La Balaguère, des partenaires et leurs employés. Une seule participation par inscrit est autorisée (un nom, un prénom, un email).

Tout questionnaire incomplet ou envoyé en dehors des dates d'ouverture du jeu concours sera refusé.

ARTICLE 4 : Présentation du lot

Ce jeu concours propose le gain suivant : une place pour le trek au Népal « Balcon des Annapurnas » en groupe accompagné, d'une valeur maximale de 2295 € (voir détails en Annexe 1).

ARTICLE 5 : Modalités de Participation

Le présent jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible sur internet à partir de l'adresse suivante : [https://docs.google.com/forms/d/1_iTaUTpyBMXBI4pOQJxGu - GOPEyQ9ZJyamz8SC51k/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1_iTaUTpyBMXBI4pOQJxGu-GOPEyQ9ZJyamz8SC51k/viewform)

Le participant doit indiquer les coordonnées suivantes : nom, prénom, email et numéro de téléphone. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 6 : Détermination du gagnant

Début du concours le 4 juin 2014. Fin du concours le 18 juillet 2014 à 12h. Le tirage au sort du gagnant sera effectué parmi tous les participants le 18 juillet à 14 heures dans les bureaux de La Balaguère par une personne désignée parmi le personnel de l'entreprise. Le gagnant sera informé par courrier électronique dans les quinze jours suivant le tirage au sort. A défaut d'une acceptation expresse du gain au plus tard deux mois après le tirage au sort, la dotation sera réattribuée.

ARTICLE 7 : Remise du lot

La remise de la dotation sera effectuée après vérification du respect des conditions particulières contenues dans l'annexe du présent règlement.

Le lot ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle) ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelle que valeur que ce soit pour quelque cause que ce soit. Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre dotation de valeur égale ou supérieure.

Le lot est non cessible : il ne peut être cédé à une autre personne. Il sera attribué à la personne ayant participé au concours.

ARTICLE 8 : Demande présentant une anomalie

Toute participation incomplète ou faite sous une fausse identité, après vérification, sera considérée comme nulle.

ARTICLE 9 : Exploitation de l'image du gagnant

Les participants autorisent l'organisateur du jeu à diffuser le nom et le prénom du gagnant à des fins publicitaires ou promotionnelles.

ARTICLE 10 : Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet déposé chez Maître MAZOUÉ, huissier de justice à Argelès-Gazost (65).

Le règlement complet peut être consulté sur www.labalaguere.com

ANNEXE N°1 : DESCRIPTIF DU LOT

Article 1

« Trek au Népal : Le balcon des Annapurnas »

http://www.labalaguere.com/balcon_des_annapurnas.html

Ce voyage pour une personne « Le balcon des Annapurnas », d'une durée de 14 jours, est d'une valeur maximale de 2295 € TTC.

Conditions particulières :

- Voyage pour un adulte, valable jusqu'au 31/12/2015
- La confirmation du départ exige un minimum de 4 participants et un maximum de 15, le gagnant sera inséré dans un groupe déjà constitué
- Passeport valide 6 mois après la date de retour du circuit
- Date de départ au choix selon disponibilités excepté les deux périodes suivantes : vacances scolaires de Toussaint et du 18/04/2015 au 04/05/2015
- Vol au départ de Paris
- Préacheminement à la charge du gagnant
- Bonne condition physique indispensable (7 jours de trek avec 4 à 5 heures de marche. Aucune difficulté technique.)

Programme :

J1 et J2 : vol Paris/Katmandou. Hôtel dans le quartier central de Thamel.

J3 : de bonne heure, **bus de Katmandou vers Pokhara** puis bus pour rejoindre **Nayapul** et marche jusqu'à **Birethenti**.

J4 : le sentier monte en escalier jusqu'à **Ulleri**.

J5 : trek au cœur d'une magnifique forêt de rhododendrons géants jusqu'à Gorepani et **Poon Hill** pour assister au coucher de soleil sur les plus beaux sommets de la chaîne de l'**Annapurnas**, le **Dhaulagiri** et le **Machapuchare**.

J6 : descente sur le versant Est jusqu'à **Tadapani** (2540 m).

J7 : randonnée en forêt puis le long des terrasses . Superbe vue sur les **Annapurnas**.

J8 : descente jusqu'à la rivière **Modhi Khola** (1440m), en passant par **Gandrung** (1940m). Vue sur le Macchapuchare.

J9 : traversée de la Modi Khola, puis montée raide pour Landrung. Marche à flanc de montagne pour rejoindre **Tolka**(1700m)..

J10 : le trekking continue en montée jusqu'au **col de Deorali**, 2100m. Très beau paysage de rizières. Puis douce descente jusqu'au village de **Dhampus** (1750m). Descente en escaliers pour rejoindre **Phedi** et prendre un véhicule pour **Pokhara**. repos et nuit en hôtel au bord du lac **Phewa**. Magnifique spectacle au soleil couchant sur le lac au pied des Annapurnas. .

J11 : Bus privée pour Katmandou. Installation en hôtel.

J12 : **visite guidée de la vallée de Katmandou**. La plus riche d'Asie en temples, palais et monuments divers. Hôtel.

J13 : temps libre jusqu'au transfert à l'aéroport. Vol en fin de journée et nuit à bord, ou nuit à l'hôtel et

départ le lendemain.
J14 : Vol pour Paris.

Forfait tout compris excepté :

Les repas à Katmandou, les frais de visite (environ 25 \$), les frais de visa (environ 30 \$), les pourboires d'usage, les boissons, les frais d'inscription et l'assurance.